

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 2025_094
ADHESION A L'ASSOCIATION LA BEAUTE SAUVERA LE MONDE EDITION 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Maire, par suite d'une convocation en date du 17 juin 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 43

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Arnaud ARFEUILLE, Léna BEAULIEU, Serge BELPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Mauricette BOISSEAU, Ghislaine BOUVIER, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Anne-Eugénie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Fatou THIAM, Fatou DIOP, Thierry TRIJOLET, Jean-Charles ASTIER.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Amélie BOSSET-AUDOIT à Arnaud ARFEUILLE, Jean-Pierre BRASSEUR à Gérard SERVIÉS, Marie-Christine EWANS à Vanessa FERGEAU-RENAUX, Loïc FARNIER à Joël GIRARD, Maria GARIBAL à Patrice LASSALLE-BAREILLES, Patricia NEDEL à Ghislaine BOUVIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David CHARBIT

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe au Maire Déléguée à la Culture, rappelle à l'Assemblée que « La Beauté Sauvera le Monde » est un dispositif créé en 2021, par la ville de Saint-Dizier (52), afin d'embellir l'espace public par la culture. Inspirée par les mots de Dostoïevski, la démarche vise à remplacer les affiches publicitaires par des chefs d'œuvres de l'histoire de l'art, durant 3 semaines, dans l'ensemble de la ville. Ces chefs d'œuvres ainsi exposés deviennent des objets de discussion, de contemplation, de découverte de notre patrimoine artistique mondial pour tous les publics, y compris les plus éloignés de la culture.

En 2024, « La Beauté Sauvera le Monde » connaît un déploiement national avec 32 collectivités, représentant 11 régions différentes, qui ont participé simultanément à l'opération touchant ainsi plus d'un million de personnes à travers ces territoires.

Pour l'édition 2025, l'ambition du dispositif est de toucher 5 millions de personnes avec l'objectif à terme d'être étendu à l'ensemble du territoire national, puis européen. Pour ce faire « La beauté sauvera le Monde » devient une association loi 1901, qui sera lancée le 13 juin 2025. Cette association aura pour mission de mobiliser les acteurs culturels du pays, les élus et les pouvoirs publics (via l'association Villes de France) et les partenaires privés qui souhaiteraient s'engager dans la démarche.

Soucieuse de mettre la culture à la portée de tous, la ville de Mérignac souhaite intégrer ce dispositif en adhérant à cette nouvelle association. L'adhésion inscrirait la Ville dans un réseau national et contribuerait ainsi à son enracinement tout comme à son rayonnement.

L'adhésion annuelle est de 4 000€ euros pour l'année 2025.

Ce montant comprend l'accompagnement de l'association dans la réalisation opérationnelle du dispositif dans les collectivités, la coordination entre les différents acteurs ainsi que la mise à disposition d'un kit graphique et d'un kit de communication nationale.

L'achat des droits d'auteur, le coût d'affichage des œuvres et la mise en place opérationnelle locale restent à la charge des collectivités.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Ville.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé :

- d'approuver l'adhésion à l'Association « La Beauté Sauvera le Monde » pour un montant de 4 000 € pour l'année 2025 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité- Sport et Familles en date du 12 juin 2025,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'approuver l'adhésion de la ville à l'association « La Beauté Sauvera le Monde » pour un montant de 4 000 € pour l'année 2025.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 23 juin 2025



David CHARBIT
Secrétaire de séance



Thierry TRIJOULET
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.